



NON AU RETOUR DES NEONICOTINOIDES

RENNES, le 7 octobre 2020

Le mardi 6 octobre, l'Assemblée nationale a voté la levée de l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes, en vigueur depuis 2018 dans l'agriculture française. Ces insecticides neurotoxiques se présentent sous la forme de semences enrobées. Cette dérogation, valable pour trois ans est pour l'instant limitée à la culture de betteraves sucrières.

Mais elle va faire date : alors que la France avait été pionnière en Europe pour l'interdiction de ces substances, cette dérogation ouvre la porte à un retour en arrière sur l'usage des pesticides en agriculture. Déjà les producteurs de maïs et de céréales attendent leur tour pour s'engouffrer dans la brèche.

Inutile de reprendre les nombreuses contre-vérités énoncées pour justifier ce recul, concernant les effets sur l'environnement, la biodiversité, la santé humaine, toutes démolies par les scientifiques.

Pour le gouvernement, « *tuer la filière française des betteraves sucrières, pour importer des sucres polonais, allemands ou belges, n'est pas une option.* » La réalité est juste le contraire ; en effet la France est exportatrice ; elle produit 5 millions de Tonnes et consomme 2.2 millions de Tonnes. De plus les néonicotinoïdes, poisons pour notre santé, servent à surproduire du sucre dont la surconsommation est destructrice de vies humaines.

Enfin les rendements des producteurs bio ne sont que faiblement touchés par l'épidémie de jaunisse. Pour éviter les produits chimiques, ils utilisent les techniques agronomiques favorisant la lutte biologique et la régénération des sols (haies, compost, diversité de cultures, longues rotations sur les parcelles).

Après les reculs successifs du gouvernement et des députés qui le soutiennent pour interdire le glyphosate, ce vote réautorisant les néonicotinoïdes est vécu par notre association comme une nouvelle trahison. En effet nous soutenons les victimes des pesticides, qu'ils en aient été utilisateurs ou soient riverains des épandages. Et réautoriser ces produits, c'est affirmer à nouveau que l'intérêt économique d'une minorité prime sur la santé des citoyens.

Ces députés qui ont voté cette décision auront-ils le courage d'aller défendre leur vote devant les malades des pesticides ?

Une nouvelle fois, notre gouvernement dit une chose (la transition écologique) et en défend une autre (le modèle agricole productiviste) ; l'intérêt économique du lobby agricole représenté par la Fnsea est plus fort que la préservation de la santé de la population, de la biodiversité, de l'environnement.

Pour le Grand Ouest, nous remercions les députés qui ont voté contre cette dérogation :

Bertrand BOUYX	14
Fabrice LE VIGOUROUX	14
Yannick KERLOGOT	22
Sandrine LE FEUR	29
Erwan BALANANT	29
Jean-Charles LARSONNEUR	29
Gael LE BOHEC	35
Claudia ROUAUX	35

Thierry BENOIT	35
Anne-France BRUNET	44
Yves DANIEL	44
Sandrine JOSSO	44
Yannick FAVENNEC BECOT	53
Jimmy PAHUN	56
Paul MOLAC	56
Mathieu ORPHELIN	49

Pour notre part, nous continuons notre combat pour une agriculture sans pesticide, respectueuse de la santé humaine et de la nature.

Le groupe de coordination du **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**

Tél : 06 73 19 56 07

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

<https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

